



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 17/02/2020

L'an deux mille vingt le lundi dix-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 7 - Avis EP Autorisation RIEUX

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Monsieur KHERCHACHE, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur ROUX, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND
Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	026
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Madame Chantal RAMOND**

I - Exposés des motifs

La demande est présentée par Mme Claire RIEUX, gérante de la Sarl Établissements RIEUX, dont le siège social est situé 4 Rue de la Poste, ZAC de Rigoulet à Boé (47550), en vue de régulariser la situation administrative de son activité de collecte, transport et transit de déchets liquides.

Cette demande d'autorisation d'exploiter relève de la rubrique 2718-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et détermine un rayon d'affichage de 2 km pour l'enquête publique.

L'enquête publique a lieu du lundi 10 février au vendredi 13 mars 2020 et concerne les communes d'Agen, Le Passage d'Agen, Bon-Encontre, Moirax et Boé.

Monsieur Jean-Claude ANDRIEU a été désigné commissaire enquêteur.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code de l'Environnement et notamment le chapitre III du livre 1^{er} et le chapitre II du livre V,

Vu le Code du Travail,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-01-20-001 portant ouverture de l'enquête publique,

Vu l'étude d'impact réalisée par l'ARTIFEX, 81000 ALBI,

Vu l'avis de l'inspecteur des installations classées sur la recevabilité du dossier,

Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux désignant le commissaire enquêteur,

Vu la demande en date du 27 décembre 2019, présentée par Mme Claire RIEUX, gérante de la Sarl Établissements RIEUX,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DONNER : un avis favorable à la régularisation de la situation administrative des Établissements RIEUX, ZAC de Rigoulet à Boé, pour la collecte, le transport et le transit de déchets liquides.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Pascale LUGUET

SIGNE

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20200217-lmc1DV2043007-
DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020

M. Christian Dézalos